

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

*(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)*

*(Bills privés)*

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

L'ordre n° 2 est appelé et est réservé jusqu'à plus tard aujourd'hui.

Le Bill S-45, Loi concernant The Executive Board of the Canada Conference of the Evangelical Lutheran Augustana Synod of North America, est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Le Bill S-47, Loi constituant en corporation la Royal General Insurance Company of Canada, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la banque et du commerce.

Le Bill S-48, Loi concernant The Northern Life Assurance Company of Canada, est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-49, Loi concernant la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée);

M. Wahn, appuyé par M. Morison, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-50, Loi constituant en corporation The Mortgage Insurance Company of Canada;

M. Cameron (High-Park), appuyé par M. Aiken, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.